

À qui appartient l'université ?

À qui appartient l'université ? Aux professeurs, aux chargées et chargés de cours, aux étudiants? Pour nous, à la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), l'université appartient à tous les Québécois. Certainement pas aux groupes d'intérêt et aux vautours qui rôdent autour des universités.

Le sous-financement des universités a obligé les administrations universitaires à diversifier leurs sources de financement. Elles ont fait de plus en plus appel au secteur privé : fondation, commercialisation de certains produits. Elles ont rationalisé leurs activités en sous-traitant certaines activités, notamment la restauration, l'entretien, les services de sécurité ou l'informatique. Les universités font de plus appel au secteur privé afin de construire et de gérer certains équipements ou immeubles (PPP). La présence accrue du secteur privé à l'université se manifeste aussi, quoique de façon plus subtile, par l'importation de méthodes de gestion, de valeurs, de concepts issus de l'entreprise privée, rendant ainsi l'université ouverte à l'esprit et au mode de fonctionnement du secteur privé.

Ces différentes formes de privatisation renforcent une vision utilitaire de l'éducation. L'éducation devient davantage un service bénéficiant à un individu et à son employeur qu'un bien public qui profite à la société dans son ensemble. De ressource partagée que l'État doit à ses citoyens, l'éducation se réduit à un produit de consommation pour lequel l'individu doit prendre ses responsabilités, car c'est l'individu qui récoltera la récompense d'être éduqué.

Cette conception de l'éducation en tant que bien privé au service des intérêts de l'individu, des employeurs et de l'économie se substitue à une vision de l'éducation en tant que service public au service de toute la communauté. La FNEEQ, tout comme les partenaires de la Table des partenaires universitaires (TPU) s'inquiète de ces tendances.

Rapport de l'Institut de la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOP)

C'est dans ce contexte que la publication du rapport de l'Institut de la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) a concrétisé nos craintes. Le groupe de travail propose dans un premier temps de changer la composition du Conseil d'administration en remplaçant les membres issus de l'organisation interne de l'établissement par des membres externes et, dans un deuxième temps, de centraliser le pouvoir aux mains Conseil d'administration. En imposant une gouvernance hiérarchique plus centralisée, le rapport entre en contradiction avec une longue tradition universitaire où la collégialité domine.

La FNEEQ-CSN et les syndicats de chargées et chargés de cours affiliés ne partagent pas cette vision de l'université. Au contraire, ils sont d'avis qu'il ne faut pas diminuer mais plutôt renforcer la collégialité. C'est cette collégialité qui assure la légitimité et la transparence nécessaires au processus décisionnel, alimente

le sentiment d'appartenance des membres et contrôle la dérive instrumentaliste de l'université, et ce, afin de préserver l'intégrité des missions universitaires.

Pour nous, le conseil d'administration d'une université tire sa légitimité de sa représentativité. Il doit faire écho à l'ensemble de la communauté universitaire. Cette exigence s'applique également aux membres externes du conseil d'administration. Dans certaines universités, il se trouve que les membres externes proviennent essentiellement du monde des affaires, alors qu'ils devraient provenir de divers milieux, notamment des milieux social, communautaire et culturel.

L'ensemble de la communauté universitaire, locale ou régionale, doit être représenté au conseil d'administration et ainsi participer au processus décisionnel. La transparence envers la communauté universitaire et la société en général apparaît comme un principe incontournable d'une *saine gouvernance*.

Une attaque à la collégialité

Afin d'améliorer la coordination entre les décisions à caractère administratif et celles à caractère académique, le groupe de travail suggère la disparition d'instances décisionnelles traitant de questions académiques ou financières, et cela au profit au profit du seul conseil d'administration. Ces propositions favoriseraient une plus grande centralisation des pouvoirs aux mains du conseil.

Le mode actuel de coordination entre les décisions d'ordre académique et d'ordre administratif n'est peut-être pas idéal, mais l'élimination d'instances et leur remplacement par le conseil, signifie qu'à l'avenir, la prise de décision privilégierait l'angle administratif, voire financier, quels que soient les enjeux académiques. Cette proposition est inacceptable.

La disparition de ces instances académiques, qui réunissent majoritairement des membres de la communauté, constituerait une autre attaque à la collégialité. Concentrer la prise de décision au seul conseil ne représente sûrement pas une piste de solution pour une meilleure gouvernance. La complexité du système universitaire ne peut permettre une telle simplification des organes de décision. C'est une vision à très court terme qui est ici proposée, une sorte de gestion opportuniste qui n'aura jamais les moyens de prendre en compte sérieusement la vision globale et à long terme des missions de l'université.

Autre attaque, le groupe de travail propose d'entourer le processus de la nomination au rectorat de la plus grande confidentialité, prétendument afin d'obtenir la meilleure candidature possible et de permettre à un éventuel candidat provenant du monde des affaires de postuler sans alerter son employeur. Ce modèle ressemble beaucoup à celui de l'entreprise privée et fait fi de la culture des universités, habituées à plus de démocratie. Cette approche PDG du rectorat s'avère encore une approche empruntée au secteur privé.

Les membres de ce groupe de travail soutiennent un modèle de gouvernance pour les universités emprunté au monde des affaires, modèle qui serait supposément mieux adapté aux missions spécifiques des universités. En quoi un tel changement dans la composition du conseil et une plus grande centralisation des pouvoirs aux mains des membres CA seraient-ils garants d'une *saine gestion*? Le rapport ne démontre aucunement en quoi l'importation de ces méthodes assurerait une saine gouvernance aux universités.

Le groupe de travail oublie que la formation, la création et la recherche ne sont pas des biens usuels. Rappelons qu'une université ne cherche pas à faire des profits, elle cherche à transmettre et à produire des connaissances afin de former des citoyens responsables.

Pour une gouvernance transparente

L'université n'est pas une entreprise privée et elle ne doit pas être gouvernée selon des principes empruntés au monde des affaires. Selon nous, l'ensemble de la communauté doit être partie prenante dans tout le processus décisionnel. La collégialité doit rester au cœur de la gouvernance universitaire, car elle s'inscrit dans une longue tradition qui a fait ses preuves. C'est ainsi que sont assurés la légitimité et la qualité des décisions. Il ne faut pas éroder cette collégialité mais au contraire chercher à la renforcer pour le bénéfice de l'université et de la société.

Ce n'est certainement pas en se retournant vers des modes de gestion autoritaire inspirés des entreprises privées de la fin du XIXe siècle que l'on règlera certains dysfonctionnements incontestables, mais bien plutôt en se tournant résolument vers l'avenir en adoptant les principes d'une bonne gouvernance, moderne et efficace, basée sur la collégialité, la transparence et le respect de toutes les composantes de l'établissement.

La reconnaissance de la contribution de tous les membres de la communauté universitaire

Pour nous, la reconnaissance de la contribution de tous les membres de la communauté signifie reconnaître la contribution essentielle des chargées et chargés de cours, reconnaître qu'ils sont membres de la communauté universitaire à part entière.

Au Québec, on estime que les directions universitaires disposent de quelques 11 000 chargées et chargés de cours. La plupart enseignent au premier cycle. Tous ont été triés sur le volet et doivent répondre à des qualifications professionnelles précises pour assumer leur tâche d'enseignement. Certains font carrière dans l'enseignement universitaire en donnant plusieurs cours dans une même année universitaire, soit dans le même établissement, soit en circulant entre plusieurs universités. D'autres chargés de cours viennent à l'université une ou deux fois par année pour y donner une formation très spécifique, reliée à leur expertise professionnelle.

Les chargées et chargés de cours assument la prestation de la majorité des cours de premier cycle dans la plupart des universités québécoises et sont de plus actifs au deuxième cycle (selon les données disponibles pour trois établissements). Par ailleurs, ils assurent aussi la majeure partie de l'enseignement aux adultes inscrits dans les certificats d'étude universitaires qui se donnent en soirée et la fin de semaine. Ce sont les chargées et chargés de cours qui assument majoritairement l'enseignement dans les centres hors campus, favorisant ainsi une extension des services de formation auprès des populations qui habitent loin des centres urbains.

Il est souvent répété que les chargés et chargés de cours sont de plus en plus présents dans les universités québécoises. L'avis récent de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaire (CERU) reflète bien cette tendance. Il faut toutefois nuancer cette affirmation.

En 1988, le conseil des universités présentait un avis traitant de la présence des chargées et chargés de cours. Si nous comparons ces données avec celles plus récentes de la CERU, nous pouvons mieux saisir l'évolution de la présence des chargés de cours depuis 20 ans. La proportion des chargées et chargés de cours se maintient ou augmente légèrement dans plusieurs universités (UQAM, UQAR, Université Concordia, Université du Québec à Trois-Rivières), diminue dans certaines autres (UQAT, UQAC, Université de Montréal) et augmente nettement à l'Université Laval.

On utilise aussi l'évolution des masses salariales pour souligner la présence plus importante des chargées et chargés de cours. Si on examine les données de la CREPUQ, il est vrai que la masse salariale des chargés de cours a augmenté entre 2000-2001 et 2004-2005. La masse salariale des chargées et chargés de cours est passée de 110 millions à près de 160 millions. Il y a plus de chargées de cours mais cette augmentation est aussi le fruit de nos luttes portant sur le rattrapage salariale. La rémunération pour une charge de cours est passée de 5000 \$ en 2000 à 6500 \$ en 2005 et cette tendance se poursuivra car elle sera de 8000 \$ en 2010.

Il est vrai de dire que les chargées et chargés de cours sont massivement présents dans toutes les universités, dans presque tous les secteurs disciplinaires à la grandeur du territoire québécois et qu'ils assument plus de la moitié des cours et pourtant, leur masse salariale est équivalente à celle de la direction. Pour nous, cette donnée est un indicateur de la valeur que l'on accorde à l'enseignement dans les universités.

Depuis plus de 20 ans, les chargés de cours sont un élément indispensable dans l'organisation de l'enseignement. Ils sont de plus en plus intégrés dans la structure des établissements universitaires. En plus d'être actifs dans les instances décisionnelles (Conseils d'administration, Assemblées universitaires, Conseils universitaires, Commissions des études, etc.), ils occupent des fonctions qui dépassent la stricte prestation de cours.

Leur contribution à la mission de formation s'étend notamment à l'encadrement des étudiants dans leur cheminement de programme, à la direction ou la codirection de mémoires ou de thèses, à la révision et à l'élaboration de programmes, au développement pédagogique, à l'animation d'activités pédagogiques et scientifiques. C'est ainsi que les chargées et chargés de cours contribuent à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et, par le fait même, à la réussite des étudiants.

Malgré des moyens plus que modestes, les chargées et chargés de cours offrent aux universités une expertise riche, souvent alimentée par des activités professionnelles en dehors des universités. Cet apport se traduit non seulement par des expériences concrètes sur le marché du travail, mais également par une implication en recherche et en création, même si ce dernier aspect n'est pas très connu ni très reconnu.

Conclusion

Le rôle des chargés de cours au Québec a grandement évolué depuis 1989. Ils sont notamment plus présents aux cycles supérieurs et leur implication dans toutes les sphères d'activités des établissements en a fait des acteurs incontournables pour la réalisation des missions des universités. Il apparaît clairement que les chargés de cours sont beaucoup plus que de simples enseignants à forfait, qu'ils font partie intégrante de la structure des universités et qu'il est essentiel que leur contribution soit reconnue à sa juste valeur.

Pour nous, la contribution des chargées et chargés des cours est complémentaire à celle des professeurs. Jamais les chargées et chargés des cours ne vont remettre en cause la contribution des collègues professeurs ou encore la volonté de renouveler le corps professoral. Jamais non plus ils ne remettront en question la mission des universités articulée autour de la formation, de la recherche et des services à la collectivité. Ce qui fait réagir les chargées et chargés des cours, c'est l'association entre la présence des chargés de cours et une qualité moindre de la formation. Il y a 20 ans, une telle association créait déjà des remous, mais aujourd'hui, après 20 ans de lutte pour la reconnaissance professionnelle, une telle association est inconcevable. Nous devrions plutôt nous réjouir de leur contribution à l'avancée de la scolarisation de la population québécoise qualifiée de *remarquable* par le Conseil supérieur de l'éducation. On pourrait peut-être reconnaître qu'une part de ce succès revient à ceux qui assument plus de 50 % de l'enseignement au premier cycle ? En conclusion, et pour paraphraser le Conseil supérieur, nous affirmons que les chargés de cours sont un acquis à préserver.

Marie Blais
Vice-présidente
FNEEQ-CSN